30e ANNEE N° 2436 PARAIT LE SAMEDI 20 JUIN 1914

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LES BEAUX VOYAGES EN FRANCE

Dans les Basses-Alpes

Sous ce titre une revue parisienne *La Nature*, dans son numéro spécial de juin consacre sur le département des Basses-Alpes un article élogieux sur les curiosités pittoresques qu'il offre aux touristes.

Nous sommes heureux que ce soit une revue parisienne qui signale à l'attention des estivants les beaux sites et les panoramas magnifiques que renferme notre département qui peuvent être mis en paralléle avec ceux de la Suisse.

C'est un peú du réveil national qui s'opère en nous, nous qui sommes plutôt enclins à dénigrer notre pays, et notre région peut être cité comme un des joyaux de l'Engandine Française, tant chantée par les bardes Alpins.

L'article de M. Martel est tout à l'honneur de notre département, tout au long y sont décrits les pittoresques caprices de la nature.

L'auteur a visité notre ville, il a parcouru nos rues et admiré nos andronnes et ce qu'elles renferment.

Nous lui laissons la parole et voici ce qu'il dit:

* * *

Les visiteurs de la région des Alpes françaises sont aujourd'hui sollicités par l'Oisans et les montagnes de Grenoble à Briançon, et par la fameuse route des Alpes qui, cette année même, s'achève à la descente du col de la Cayolle. Il est, dans ces parages, une boucle des plus intéressantes, que l'on peut adjoindre soit au parcours en chemin de fer (à Sisteron), soit à celui de la route des Alpes (à Barcelonnette). Depuis 1912 seulement, on peut y admirer aisément les clues de Barles, au nord de Digne, par la nouvelle route qui vient d'y être pratiquée.

Sisteron, sur la ligne de chemin de fer de Grenoble à Marseille, est, on le sait, dans une des situations les plus pittoresques de toute la France. Les contournements tectoniques des rochers de sa fameuse clue sont classiques en géologie. La Durance y est rétrécie dans un défilé court, mais profond, qui est la véritable porte géographique d'entre Dauphiné et Provence. Sur la rive droite, la vieille citadelle aux multiples enceintes et poternes, a des aspects d'ancienne cité espagnole, telle Ségovie ou Tolède, et de sombres ruelles et murailles cachent une foule de recoins inattendus. Extrêmement sales par exemple, car Sisteron peut revendiquer d'être une des villes les moins propres de France. Sous ce rapport, il importerait que sa municipalité prit d'elle-même les mesures indispensables d'hygiène et d'assainissement que l'autorité supérieure finira par lui imposer. Après Sisteron, il faut suivre, en chemin de fer aussi bien qu'en auto, la belle vallée de la Durance, sans autres bornes d'ailleurs que le Rhône, si l'on veut y voir tout ce qui mérite un arrêt sur ses rives et dans ses abords : Prieuré de Ganagobie, usine électrique de la Brillanne, Forcalquier et ses environs.

. . . . . .

E.-A. MARTEL.

* * *

Nous sommes reconnaissants à M. Martel d'avoir la franchise de son opinion. En effet, Sisteron n'est pas au point de vue de l'hygiène une ville modèle ; on ne saurait dire si c'est la ville qui est salle, ou bien si ce sont les habitants, qui de date immémorable ont des mœurs par trop désuètes et archaïques Nous opinerons pour les habitants.

Mais le bon exemple doit venir d'en haut si on ne veut pas que les étrangers donnent à notre ville un renom que lui a légué la paresse des conseils municipaux qui se succèdent sans souci du progrès et des moindres notions de l'hygiène. Il est bon que les étrangers nous talonnent par leurs moqueries, il est bon qu'ils viennent chez nous nous faire toucher du doigt les défauts afin que nous les corrigions, et qu'à l'avenir ils n'aient plus à nous adresser des reproches.

Ces reproches nous ne les mériterons plus lorsque l'adduction des eaux et le tout à l'égoût fonctionneront. La municipalité actuelle paraît être disposée à doter Sisteron de ces services, puisque dans sa réunion dernière elle a adopté le projet dressé par M. Marrou, l'architecte de la ville, ce projet a reçu l'approbation de la commission préfectorale et a fait retour à Paris aux fins d'obtenir la subvention et la signature du ministre compétent.

Si les critiques de M. Martel sont en partie justifiées, elles auront servies, du moins, auprès des autorités à hâter les questions de l'assainissement de la ville de Sisteron.

BIBLIOGRAPHIE

LA CHANSON DU ROUERGUE

Les oiseaux de mauvaise augure ont eu beau annoncer que la mort de l'immortel Mistral serait la mort du Félibrige. Le Félibrige est plus vivant que jamais. Hier c'était le Consistoire des Félibres majoraux que les salles monumentales du Palais des Papes accueillait solennellement en Avignon.

Aujourd'hui c'est une foule d'œuvres magistrales en langue provençale écloses çà et là au souffle de l'inspiration. Berthier, le félibre de Beaucaire nous a donné le grand poème de *Nature* à travers les chants duquel resonnent harmonieusement, fortement, suavement toutes les voix des monts, des océans, des fleuves, des plantes, des oiseaux et de toutes les merveilles de la création.

Voici qu'avec des prétentions plus modestes le jeune Félibre Gustave Bessière nous donne un volume de chansons écrites dans le rythme le plus entraînant, la langue la plus locale et l'inspiration la plus patriotique. Chaque chanson est accompagnée de sa musique. Musique vive, alerte, entrainante qui accompagne admirablement ses vers. Elles chantent en strophes étincelantes la glèbe et ses travaux variés, les vignerons, les pastoureaux et pastourelles, les métiers et des variations sur la flute de pan, des chansons de route et même quelques salut aux parisiens.

D'une facture artistique, d'une langue bien populaire, d'un souffle entrainant, les strophes chaleureuses de ce livre sont faites pour ravir et entrainer.

C'est un beau commencement.

Continue, ami Bessière ! et bientôt nous pourrons te dire : *Tu, Marcellus eris.*

V. LIEUTAUD.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal — Réunion du 14 juin 1914 sous la présidence de M. Gasquet, maire. Présents, 19 conseillers. M. Besaudun est élu secrétaire.

Le conseil après examen du compte administratif présenté par M. le Maire, dont les résultats sont : en recettes : 143.549, 83 et en dépenses 125 973, 21, et qui présente pour l'exercice 1913 un reliquat définitif de 20.052,12, décide à l'unanimité de l'approuver.

Le budget supplémentaire de 1914 et le budget primitif de 1915 sont ensuite votés tels qu'ils ont été présentés par la Commission des finances.

Le Conseil agrée M. Brunet Louis, actuellement planton à la mairie, en qualité de garde-champêtre et renvoie à une prochaine séance la nomination du Concierge de la Mairie dont l'emploi est devenu vacant par suite de la nomination du titulaire actuel aux fonctions de secrétaire-adjoint.

Les comptes administratifs, budgets supplémentaires de 1914, budgets primitifs de 1915, du collège, Bureau de bienfaisance et de l'Hospice, sont ensuite approuvés tels qu'ils sont présentés par les commissions administratives de ces établissements.

Le projet de construction d'égouts dressé par le service des Ponts et chaussées, est ensuite examiné et approuvé et l'engagement pris de voter les ressources nécessaires pour parvenir à sa réalisation dans le plus bref délai.

Tournée d'inspection. — Demain Dimanche, M. le Commandant Pozzo di Borgo sera de passage à Sisteron en tournée d'inspection. Cet officier supérieur visitera successivement les diverses sociétés de la région afin de s'assurer de l'organisation et du bon fonctionnement des sociétés agrées par le ministre de la guerre.

M. le commandant Pozzo di Borgo sera reçu dimanche à 10 h. du matin au stand de la maisonnette par le Conseil d'administration du *Sisteron-Vélo* et visitera les divers services et aménagement du champ de tir, ainsi que les sections d'instruction.

MM. les membres actifs et honoraires sont priés d'assister à la réception.

Services d'autobus. — A l'occasion des fêtes d'aviation d'Oraison, M. Latil, voiturier de notre ville, a organisé pour les journées des 21 et 22 juin un service d'autobus de Sisteron à Oraison, avec l'itinéraire suivant :

Aller : Départ de Sisteron 12 h. 40.
Arrivée à Oraison 1 h. 40.

Retour : Départ d'Oraison 6 h. du soir.
Arrivée à Sisteron 7 h. 30.

Le prix des places est fixé à 4 francs par personne.

On peut dès maintenant sa etenir place en s'adressant à M. Latil Frédéric, voiturier.

* * *

Un service d'autobus fonctionnera également entre Sisteron et Turriers à partir du 1e juillet prochain aux heures suivantes :

Départ de Sisteron à 3 h. 30 du soir, arrivée à Turriers à 6 heures.

Départ de Turriers à 3 h. 50 du matin, arrivée à Sisteron à 6 heures, correspondant avec les trains de descente et de montée.

Insultes à un agent de la force publique. — Un individu qui se trouvait sans billet dans un train venant de Gap, ayant été mis en demeure d'acquitter le prix de sa place et ne trouvant sans doute cela pas à son goût, a invectivé grossièrement le gendarme de planton.

Arrêté, il a été relâché peu après l'ivresse qui l'avait fait agir s'étant dissipée.

Rixe sanglante. — Est-ce que Sisteron deviendrait une succursale des grandes villes et comme elles aurait-t-elle ses apaches ? Il faut le croire puisqu'on joue du revolver et d'autres joujous dangereux, instruments qui font partie de la trousse personnelle.

Dimanche soir, vers 11 heures, une discussion s'éleva entre quelques jeunes gens qui se trouvaient au café Foglio, au quartier Bourg-Reynaud. Elle ne tarda pas à dégénérer en querelle et des mots on en vint bientôt aux mains Au moment

© VILLE DE SISTERON

ou deux italiens qui se trouvaient là intervenaient dans un but pacifique, un des garnements sortant un revolver de sa poche fit feu sur le groupe. La balle atteignit un des transalpins qui tomba baigné dans son sang, Transporté à l'hôpital il y reçut les soins du docteur Tron. Malgré la gravité de sa blessure, ses jours ne sont pas en danger. La gendarmerie a ouvert une enquête pour rechercher l'auteur du coup de feu. Ces jeunes gens qui sont âgés de 18 ans environ, étaient, paraît-il, armés l'un d'un stylet, un autre d'un rasoir.

Arrestation. — Le nommé Eyssautier Félix, colporteur, nâtif de Châteauneuf-de-Chabre (H.-A.), inculpé de vol à Reillanne, a été arrêté par la gendarmerie de notre ville en vertu d'un mandat d'arrêt du Parquet de Forcalquier.

Foire du 15 juin, — Notre foire de lundi favorisée le matin par un temps superbe, avait attiré dans notre ville un assez grand nombre d'étrangers.

Les étalages de colporteurs étaient en quantité et avait envahi la rue de Provence, depuis la place de l'église jusqu'au Casino, au grand détriment du commerce local.

Voici la mercuriale : Bœufs, fr. 90 à 91 ; moutons, fr. 1 ; brebis, fr. 85 à 90 ; agneaux, fr. 1,25 à 1,30 ; porc gras, fr. 1 à 1,05 ; porcelets fr. 15 à 20 ; blé fr. 35 à 38 ; avoine, fr. 19 à 20 ; orge, fr. 19 ; seigle, fr. 18 ; amandes princesses, fr. 2 ; sainfoin, fr. 1,60 le double décalitre ; cire, fr. 1.40 ; œufs, fr. 0,90 à 0,95.

Concours de tir. — Le grand concours de Tir à la carabine organisé par la Société *La Durance* se terminera aujourd'hui. Nous rappelons que 8 magnifiques prix seront distribués aux adroits vainqueurs, notamment une garniture de cheminée, une pendule, etc.

Le concours aura lieu de 2 h. à 6 h. au stand du boulodrome Laurent, avenue de la gare.

Casino-Cinéma. — Le cinéma « Le Rêve » nous donnera aujourd'hui samedi une séance tout à fait sensationnelle avec un grand cinéma-drame patriotique : *Le secret de l'X mystérieux*, en 5 parties, où se voient les manœuvres audacieuses des espions et le dévouement d'un enfant pour sauver son père.

La séance sera complétée par le « Rêve-Journal » et une pièce de fourire : Le coiffeur facétieux.

Avis. — M. Bonfort, propriétaire des grandes vacheries de Beaulieu, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son dépôt de lait chez M. Moyne, maréchal-ferrant, au Portail. On peut s'y adresser dès maintenant.

Acte de probité. — Lundi dernier, jour de foire, 2 élèves de notre école de filles, Mlles Rose Louis et Benoit Helle, ont trouvé sur la voie publique une certaine somme qu'elles se sont empressées de déposer au secrétariat de la Mairie. Toutes nos félicitations.

P.-L.-M. — *Les Publications artistiques — Le guide P.-L.-M. des Alpes.* — La nouvelle édition du guide P.-L.-M. des Alpes vient de paraître. Elle contient, outre de nombreuses illustrations en simili-gravure, 10 belles cartes en couleurs.

Le guide P.-L.-M. des Alpes est en vente dans les bibliothèques des gares, bureaux de renseignements et bureaux-succursales du réseau P.-L.-M. ; il est également adressé franco à toute personne qui en fait la demande accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste, au service central de l'exploitation P.-L.-M. (publicité) 20, boulevard Diderot à Paris.

A nos lecteurs. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la maison

CONCHY ET JUSTET

Avenue de la Gare et Rue Droite

— SISTERON —

bien connue dans la région pour sa compétence mécanique vient d'organiser la location d'automobiles comme complément à son industrie.

En outre des voitures confortables à 4 et 6 places, la maison **Conchy et Justet** met en location des voitures pour le transport économique, d'un seul voyageur au prix de 0.25 c le kilomètre.

On peut dore et déjà s'adresser soit Avenue de la Gare, soit rue Droite.

—o—

ETAT-CIVIL

(du 13 au 20 juin)

NAISSANCES

Couthon Louise-Adrienne, 4e maisonnette.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Escalle Juliette, 4 mois, La Coste.

VOLONNE

Elections. — Nous croyons savoir que le citoyen Bérenguier se représentera aux élections cantonales.

Nul doute que cette candidature ne soit bien accueillie par le parti républicain.

—o—

Fête Patronale de la Saint-Jean. — Programme des 27, 28, 29 et 30 Juin. — Samedi à 9 h. du soir : Grand feu de joie, Retraite aux Flambeaux par la "Lyre Volonnaise" Salves d'artillerie.

Dimanche matin : Réveil en fanfare, Salves d'artillerie ; à 9 heures : Tour de ville par la " Lyre Volonnaise. Dimanche et Lundi de 7 à 11 heures du matin : Grand concours de tir au fusil Lebel, au stand de la société " La sentinelle, " premier prix : 20 francs ; 2e prix : 10 francs ; à 4 heures du soir sur la place Amiral Peyron : Grand concert donné par la " Lyre Volonnaise, " à 6 h. Ouverture du Bal à grand orchestre, Grande illumination à giorno pendant toute la durée des fêtes ; à 9 heures : Retraite aux Flambeaux par la "Lyre Volonnaise " ; A 9 h. 1/2 : Grands feux d'artifice, tirés sur le champ de foire par M. Coupier, artificier à St-Michel (Basses-Alpes) ; à 10 heures : Grande bataille de confetti, réouverture du bal.

Lundi matin : Salves d'artillerie, réveil en fanfare ; de 7 h. du matin à 11 heures : Clôture du tir, distribution des prix ; à 10 heures sur la place de la mairie : Concert par la " Lyre Volonnaise, " à 3 h. du soir sur la place : Grand Concert par la société musicale ; à 5 heures : Ouverture du Bal à grand orchestre ; à 9 heures : Grande bataille de confetti, réouverture du bal.

Mardi à 10 heures du matin : Grand Concours de boules ; 1e prix 60 fr. plus les mises fixées à 2 francs ; 2e prix, 20 fr. plus les mises fixées à 1 franc. Les joueurs devront se faire inscrire au Secrétariat de la mairie avant 10 h. du matin. Pourront concourrir tous les joueurs qui n'ont pas pris part au premier prix.

A 4 heures : Jeux divers : Courses aux sacs, Jeu de la marmite, de la poêle, etc.

La commission des fêtes et la municipalité, déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Le Président, Lucien BERNARD.

Le Maire,
Président d'honneur,
MÉGY.

—o—

CHATEAU-ARNOUX

Fête Patronale des 20, 21, 22 et 23 juin 1914.

Samedi 20 juin à 9 h. du soir, retraite aux flambeux, salves d'artillerie

Dimanche 21. — Réveil en fanfare, salves d'artillerie.

A 4 h. Ouverture du bal. Le bal à grand orchestre se prolongera pendant toute la durée des fêtes ; à 9 h. retraite aux flambeaux, illuminations, bataille de confetti, brillants feux d'artifice tirés par M. Coupier, artificier à St-Michel.

Lundi 22. — Réveil en fanfare, salve d'artillerie, à 7 h. du matin, ouverture du tir à la cible, prix 10 frs. A 3 h. Courses et jeux divers.

Mardi 23. — Salves d'artillerie, Gd Concours de boules, 1e prix : 40 fr. et la moitié dea entrées, 2e prix, l'autre moitié des entrées. Les entrées sont fixées à 2 fr. Les inscriptions seront reçues jusqu'au mardi à 1 h. du soir à la mairie où chez M. Guieu président des fêtes. Les parties commenceront à 2 h., les joueurs devront se conformer au règlement adopté par la commission.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. La municipalité et la commission des fêtes déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Le Président, GUIEU.

Le Maire, Président d'Honneur,
PERRYMOND.

Etude de Me Félix THÉLÈNE

AVOCAT-AVOUÉ

58, Rue Droite, à **Sisteron** (B.-A.)

EXTRAIT

des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple Français,

Le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de SISTERON (Basses-Alpes) jugeant correctionnellement a rendu le jugement suivant :

En la cause de Monsieur **Imbert** Charles, demeurant et domicilié à Peipin, poursuivant en délit de dénonciation calomnieuse par citation de Faravel, huissier à Sisteron, en date du quatre mars mil-neuf-cent-quatorze comparaissant par Me Thélène, avoué-avocat à Sisteron.

CONTRE :

Monsieur **Moullet** Louis, propriétaire, demeurant et domicilié à Aubignosc, assisté de Me Bontoux, avoué avocat à Sisteron ;

Ouï MMes Thélène et Bontoux, avoués-avocats à Sisteron, dans leurs conclusions et plaidoieries respectives ;

Ouï le ministère public en ses conclusions ;

Tous à l'audience publique du dix-neuf mai courant et la cause continuée à celle de ce jour pour prononcer le jugement ;

Attendu que par exploit de Faravel, huissier à Sisteron, du quatre mars mil-neuf-cent-quatorze, enregistré, **Imbert** Charles, négociant à Peipin a assigné **Moullet** Louis, propriétaire à Aubignosc, aux fins de venir s'entendre condamner aux peines édictées par l'article 373 du code pénal, à mille francs de dommages intérêts et à l'insertion à ses frais du jugement dans le *Sisteron-Journal*, ainsi qu'aux dépens de l'instance ;

Attendu que d'une information judiciaire régulière il résulte que **Moullet** a dénoncé par écrit à M. le Procureur de la République, à la date du cinq décembre mil-neuf-cent-treize, **Imbert** comme lui ayant saisi une facture qui prouvait sa libération, pour partie seulement, d'un compte qu'il lui réclamait et que le dit **Imbert** n'avait pas hésité à le brutaliser alors qu'il essayait de sauver cette facture qu'il venait de jeter dans le feu ;

Attendu qu'il s'agit ici d'une dénonciation particulièrement grave, surtout pour un commerçant, qu'elle a été faite à Monsieur le Procureur de la République, renouvelée à la gendarmerie et devant Monsieur le Juge d'Instruction et qu'elle visait bien une personne déterminée, le sieur **Imbert** Charles ;

Attendu que dans le cours de l'information, **Moullet** a été obligé de reconnaître ainsi qu'il l'a reconnu à l'audience, que cette plainte, que ce récit avait tout entier été imaginé par lui pour essayer de faire croire qu'il avait déjà payé partie de la somme qui lui était réclamée.

Attendu que ce fait constitue le délit prévu et puni par l'article 373 du Code pénal, qu'il a causé un préjudice, et que les Tribunaux peuvent non seulement fixer ce préjudice, mais aussi ordonner l'insertion de leur jugement à titre de supplément de dommages intérêts.

Attendu qu'il y a en la cause des circonstances atténuantes, articles 463, Code pénal.

Par ces motifs, le Tribunal civil de Sisteron, statuant en matière correctionnelle, vidant son délibéré ;

Faisant application de l'article 373 sus-visé ;

Condamne **Moullet Louis** à vingt-cinq francs d'amende, à payer à **Imbert**, cent francs à titre de dom dommages-intérêts et comme supplément à ces dommages à l'insertion du présent jugement dans le *Sisteron-Journal*.

Dit pourtant que le coût de cette insertion ne pourra dépasser vingt-cinq francs.

Condamne la partie civile, aux dépens de l'instance liquidés à la somme de quatre vingt-cinq francs quatre vingt dix-huit centimes, avec recours contre le condamné en vertu des articles 157 et 158 du décret du 18 juin 1811.

Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum (articles 52 C. P. 194, instruction criminelle, 2 du 22 juillet 1867).

Monsieur le Président a donné à l'audience lecture des articles sus-visés qui sont ainsi conçus :

Article 373 C. P. — Quiconque aura fait par écrit une dénociation calomnieuse contre un ou plusieurs individus, aux officiers de justice ou de police administrative ou judiciaire, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent à trois mille francs.

Article 463 C. P. — Dans tous les cas ou la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive à réduire l'emprisonnement même au dessous de dix jours et l'amende même au dessous de seize francs. Ils pourront aussi prononcer séparement l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement sans qu'en aucun cas elle puisse être au desseus des peines de simple police.

Article 157 du décret du 18 juin 1811. — Ceux qui se seront constitués partie civile, soit qu'ils succombent ou non, seront personnellement tenus des frais d'instruction, expédition et signification des jugements, sauf leurs recours contre les prévenus ou accusés qui seront condamnés et contre les personnes civilement responsables du délit ;

Article 158. — Sont assimilés aux parties civiles : 1° Toute régie ou administration publique relativement aux procés suivis soit à sa requête, soit même d'office et dans son intérêt :

Article 52 du Code Pénal. — L'éxécution des condamnations à l'amende, aux restitutions, aux dommages-intérêts et aux frais,

© VILLE DE SISTERON

Imprimerie, Librairie, Papeterie. Reliure

— MAROQUINERIE —

PASCAL LIEUTIER

25, RUe Droite - SISTERON - Basses-Alpes

Nous sommes heureux d'annoncer à notre clientèle et au public que nous venons de joindre à notre imprimerie, le commerce de **LIBRAIRIE-PAPETERIE-MAROQUINERIE** que M. Vollaire exploitait à Sisteron.

Toutes les personnes qui voudront bien nous accorder une visite dans notre magasin trouveront un grand choix de Cartes postales, Papier à lettre fantaisie, Cahiers, Registres, Encres des meilleures marques, Sacs à main et des Articles de fantaisie. En outre elles auront la facilité de trouver réunis dans les mêmes locaux tous les imprimés en usage dans le Commerce et les Administrations. Nous exécutons aussi sur commande tous les modèles qu'on voudra bien nous confier.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU

ENVELOPPES - TETES DE LETTRES - FACTURES - DOSSIERS - CARTES - AFFICHES

pourra être poursuivie par la voie de la contrainte par corps.

Article 194. Instruction criminelle, — Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les personnes civilement responsables du délit ou contre la partie civile, les condamnera aux frais même envers la partie publique ; les frais seront liquidés par le même jugement.

Article 2 de la loi du 22 juillet 1867. — La contrainte par corps est maintenue en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.

Fait jugé et prononcé au Palais de Justice du Tribunal civil de Sisteron statuant correctionnellement, à l'audience publique du vingt-six mai mil neuf cent-quatorze, présents MM. Roman, président ; Girard et Vias, juges ; Delanglade, Procureur de la République ; C. Giraud, commis-greffier.

Signé : Roman, Girard, Vias et C. Giraud.

Enregistré à Sisteron, folio 100, case 6, le trois juin mil neuf cent-quatorze, reçu cinq francs, vingt-cinq centimes, décimes compris.

Signé : NIAUDET.

En conséquence, le Président de la République Française, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution. Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ; A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par le Président du Tribunal, les Juges et le Commis-greffier.

Pour expédition conforme à la minute. Le greffier du Tribunal,

Signé : C. GIRAUD.

Pour copie conforme,

THÉLÈNE.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, Avoué

à **Sisteron** (B-A)

EXTRAIT

de Demande

En SEPARATION de BIENS

D'un exploit de **Chaud**, huissier à La Motte en date du douze Juin mil-neuf cent-quatorze, il appert que Madame Virginie **Lagarde**, épouse de Monsieur **Fouque** Joseph, propriétaire, avec lequel elle demeure à **Clamensane**, a formé contre le dit **Fouque** Joseph son mari sa demande en séparation de biens et qu'elle a constitué à l'effet d'occuper pour elle sur cette demande Me Charles **Bontoux**, avoué près le tribunal civil de Sisteron demeurant en la dite ville.

Pour extrait, certifié sincère par l'avoué soussigné, à Sisteron le quinze Juin mil-neuf-cent-quatorze.

C. BONTOUX.

Le meilleur traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris

Azazga (Algérie), 14 octobre 1913. Je certifie avoir été témoin des merveilleux résultats des **Pilules Suisses**, chez les personnes qui ont l'estomac embarrassé par les **glaires**. Lapalud. (sig. leg.).

Bulletin Financier

Peu de transactions, mais cours assez fermes.

La rente s'inscrit successivement à 85.62 1/2, à 85.55 et à 85.50.

Les fonds d'Etats étrangers, peu traités, sont faibles dans l'ensemble : Serbe 81.25 ; Italien 98.14. Les fonds russes sont meilleurs : Consolidé 89.10.

Amélioration assez sensible des Etablissements de crédit : Banque de Paris 1505 : Crédit Lyonnais 1604.

Les Chemins espagnols sont meilleurs : Saragosse 455.

Le Suez recule à 4988.

Les valeurs de traction sont en légère amélioration : Omnibus 564.

NOVEL,

42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

ON DEMANDE

Un apprenti chez M. Revest, ferblantier à Sisteron.

ON DEMANDE

un apprenti typographe à l'Imprimerie du Journal.

ON DEMANDE UN GRANGER

S'adresser de suite à M. Fabre, propriétaire à Peipin.

MESDAMES Si vous avez des IRRÉGULARITÉS qui vous INQUIÈTENT Ecr. en confiance à G. LACROIX, 0, Pl. Spécialiste, Lille (Nord).

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

Pour éviter toute confusion possible M CASAGRANDE, dentiste à Sisteron a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il est visible tous les jours à son cabinet, place de l'horloge, No 10, maison Gastinel.

Facilité de paiement

Cycles, Automotos, Motos

La grande marque HEROINE du TOUR DE FRANCE 1913 avec PETIT BRETON organise pour 1914 une Course Départementale avec nombreux prix dont deux vélos *Automoto*.

Les bicyclettes *Tour de France*, émail riche violine, filets or, moyeux démontables, sont les plus solides, les plus souples, les plus douces.

Agent général pour les B-A

Louis BOURRILLON

mécanicien

Saint-ANDRÉ-les-ALPES

5 types de Motos

TOURISTE - LUXE - SPORT

CONFORT

SOLIDITÉ - ELÉGANCE

Nouveau garage avec atelier et ouvrier spécialiste

DEMANDE DES AGENTS - CATALOGUE ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la *Grippe et des Épidémies.*
REFUSER LES IMITATIONS

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

CRÉDIT AGRICOLE Huiles d'Olives garanties pures olives Huiles de table extra fruitée, Huiles pour fruiture extra, Huiles douces, Cafés verts et torréfiés. Prix défiant toute concurrence. **Antonin REYNIER**, membre de la commission départementale de l'oléiculture des Basses-Alpes, membre de la Commission des Contrôles pour les primes accordées à la bonne culture de l'olivier, représentant du Comptoir Français du sulfate d'ammoniaque, 51, Grande-Rue ou Rue Droite, Sisteron (près la poste).

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

Cacao à l'Avoine Bastide

DEJEUNER EXQUIS

Fortifiant *Reconstituant*

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN successr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS**. Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la *RICHESSE*. Les **VALEURS A LOTS** représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

LE 6 JUILLET 1914

ON PEUT GAGNER 200.000 F

contre Cinq francs seulement

On reçoit immédiatement le numéro d'une Obligation *VILLE DE PARIS 3 o/o 1912* et l'on participe au prochain tirage avec *droit à la Totalité du lot gagné.*

Les Ville de Paris 1912, participent à 221 tir. *donnant ensemble les lots ci-dessus*

19	Gros Lots de	200.000	francs
92	—	100.000	—
110	—	50.000	—
221	Lots de	10.000	—
1.105	—	1.000	—
12.657	—	500	—

soit **14.204 Lots** pour la somme de **28.143.500 Francs**

12 tirages par an le 5 de chaque mois

SÉCURITÉ ABSOLUE -:- LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES

Le numéro du titre est envoyé par retour du Courrier

Adresser MANDAT de CINQ francs A M. le Directeur de *La Prévoyante* (Service International) 2, Quai des Eaux-Vives Genève (Suisse). Affranchir à 0f, 25

AVIS IMPORTANT — Les Mandats-poste et Bons de poste français sont acceptés.
Toute demande non affranchie sera refusée.

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline	Flocons mousseline d'orge
Flûtes mousseline	Flocons mousseline de lentilles
Biscottes mousseline	Farine mousseline torréfiée
Céréaline au gluten	Farine mousseline de lentilles
Céréaline au Cacao	Farine mousseline de haricots verts
Céréaline à la viande de bœ	Crème mousseline d'avoine
Semoules mousseline de gluten	Crème mousseline d'orge
Semoules mousselines torreflées	Crème mousseline de riz
Flocons mousseline d'avoine	Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

GARAGE CENTRAL

Ancienne Maison HONNORAT Jeune

Pierre BUES

Successeur

Rue de Provence — SISTERON

Adresse Télégraphique : BUES - AUTOS - SISTERON

TÉLÉPHONE N° 2

LOCATION D'AUTOMOBILES

Prix très Réduits

Voitures pour Malades —o— Essence, Huiles, Graisse

Atelier de Réparations pour Autos & Cycles

Stocks complets de Pneus "CONTINENTAL"
« « « "GOODRICH"

BICYCLETTES - MOTOCYCLETTES - AUTOMOBILES

ACCESSOIRES DIVERS

Pneus et Chambres à Air

"CONTINENTAL" pour Cycles

PRODUITS ALIMENTAIRES HYGIÉNIQUES ET DE RÉGIME

du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc., etc.

Détail DÉPOT RÉGIONAL Gros

Confiserie C. BROUCHON, rue Saunerie, Sisteron

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON